

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00622 Numéro SIREN : 384 618 534 Nom ou dénomination : 36 15 LE RESTO
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt 23541

1 QUAI DU PORT DE
CRETEIL
94100 ST MAUR DES FOSSES

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*

estiveis como
 o original
 Le
 Grant Marinho de Costa Artens naval

94220 CHARENTON LE PONT
01 48 93 40 82

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 256	1 256				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	81 479	71 036	10 442	2 545	7 898	310.33
	Autres immobilisations corporelles	201 443	150 708	50 735	53 715	2 980	5.55
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	9 147		9 147	9 147		
	Total II	293 325	223 000	70 324	65 406	4 918	7.52
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	23 500		23 500	16 482	7 018	42.58
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	174		174		174	
	Autres créances	52 743		52 743	56 851	4 109	7.23
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	11 222		11 222	14 023	2 800	19.97
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	87 639		87 639	87 356	283	0.32
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	380 964	223 000	157 963	152 762	5 201	3.40

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 9 147
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 621) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 621		7 621			
	Réserves						
	Réserve légale	762		762			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	32 975		6 372		26 603	417.53
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	28 939		26 603		2 336	8.78
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	70 297		41 358		28 939	69.97
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	2 414		2 414			
	Emprunts et dettes financières diverses	8 767		3 715		5 052	135.99
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 923		49 848		13 924	27.93
	Dettes fiscales et sociales	40 561		55 427		14 866	26.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	87 666		111 404		23 738	21.31
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	157 963		152 762		5 201	3.40

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 87 666 111 404

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	446 796		446 796	405 279		41 517	10.24
Production vendue de biens	14		14			14	
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET	446 810		446 810	405 279		41 531	10.25
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			2 837	215		2 622	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			449 647	405 494		44 152	10.89
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			169 517	133 389		36 128	27.08
Variation de stock (marchandises)			7 018	12 732		5 714	44.88
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1	547		547	99.90
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			74 117	83 815		9 698	11.57
Impôts, taxes et versements assimilés			8 060	11 736		3 676	31.32
Salaires et traitements			120 984	120 675		308	0.26
Charges sociales			32 677	34 547		1 870	5.41
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 932	11 079		2 853	25.75
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			80	71		10	13.62
Total des Charges d'exploitation (II)			412 349	382 033		30 316	7.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			37 298	23 462		13 836	58.97
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		37 298		23 462	13 836	58.97
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		354		3 542	3 187	89.99
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		354		3 542	3 187	89.99
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 437		400	1 037	259.33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		1 437		400	1 037	259.33
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 083		3 142	4 225	134.47
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		7 276			7 276	
Total des produits (I+III+V+VII)		450 001		409 036	40 965	10.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		421 062		382 433	38 629	10.10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		28 939		26 603	2 336	8.78

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° 000100 en Euros.

DOCUMENT DE TRAVAIL

CABINET ROUGERON

36 15 LE RESTO

S.A.R.L. au capital de 7622,45 Euros
Siège social : 1, Quai du Port de Créteil

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

R.C.S : 384 618 534

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019**

L'an deux mille dix-neuf,
le vingt-huit juin,
à 10h,

Monsieur Antonio Manuel MARTINHO DA COSTA, détenant 250 parts sociales,
Monsieur Serafim DA COSTA, détenant 250 parts sociales,

associés de la société **36 15 LE RESTO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Antonio Manuel MARTINHO DA COSTA, préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation remises en mains propres ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Révision de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 28 938,82 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 28 938,82 Euros**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération brute de 46.075 Euros attribuée au gérant, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Antonio Manuel MARTINHO DA COSTA



Serafim DA COSTA

